

DIMANCHE 21 MAI 2017

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Conformément à la loi N°87.962 du 30/11/87 et à l'arrêté N°3116 du 11/07/96, nous vous demandons de bien vouloir compléter ce document en vue de votre inscription.

Toute inscription incomplète ou non accompagnée de votre règlement ne sera pas prise en compte.

Les renseignements administratifs ci-dessous sont obligatoires et transmis à la préfecture du Doubs pour contrôle (merci d'écrire lisiblement). De plus, ces données seront enregistrées et conservées durant 2 ans par le Comité des Fêtes de Pirey. Aucune donnée ne sera communiquée sauf sur requête administrative. En indiquant votre mail, vous acceptez d'être contacté par mail par le Comité des Fêtes afin de vous fournir des informations complémentaires sur le vide grenier de Pirey. En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces points et les accepter dans leur intégralité.

NOM:	PRENOM:
ADRESSE :	
E.MAIL :	
N° DE CARTE D'IDENTITE ():DATE:/
N° R.C (2):	
(1) Renseignement obliga	toire sous peine de non inscription (2) Pour les professionnels
NOMBRE DE MÈTRES LINÉA (1euro par mètre sera reversé à 1	AIRES (minimum de 2 mètres) :
LISTE DES OBJETS MIS EN V	/ENTE :
NOMBRE DE VEHICULES EN	VTRANT SUR LE SITE :
COMMENTAIRES :	
ni boisson ni nourriture quelque	
FAIT A:	LE:/ SIGNATURE (obligatoire):
A retourner avant le 09 mai 20	17 avec le règlement par chèque à l'ordre du COMITE DES FÊTES DE PIREY à cette adresse : COMITE DES FETES place du colonel Max de Pirey 25480 Pirey 06.31.57.41.17 Des infos sur le vide grenier de Pirey 2017? http://comite fetes pirey free fr

REMARQUES D'ORDRE GENERAL POUR TOUS LES EXPOSANTS :

- Le Comité des Fêtes n'est pas responsable des objets, œuvres, marchandises exposés pendant la durée du vide grenier ni des vols ou éventuelles dégradations qu'ils pourraient subir.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide grenier en cas de force majeure.

 Les exposants ne seront remboursés du prix de l'emplacement que si l'annulation du vide grenier est officiellement prononcée par les organisateurs.
- Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et y avoir souscrit. A la suite de quoi, aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.
- ➤ Mise en place à partir de 05h00.
- Un stand permet d'avoir une place de parking dans l'enceinte du vide grenier.
- La tenue d'un stand par un mineur est totalement interdite sans la présence d'un adulte légalement responsable.
- Présence d'une buvette et d'un espace restauration.
- Les déchets doivent être déposés dans les sacs poubelle mis à votre disposition.
- Les déchets ou les matériels qui ne peuvent être contenus dans les sacs poubelle devront être remportés par leur propriétaire.
- Attention de bien prévoir des protections pour votre matériel en cas d'averse.
- La circulation étant interdite jusqu'à 18h00 (sous réserve de la météo) à l'intérieur de la brocante, aucun exposant ne sera autorisé à rentrer ou à quitter les lieux avant la fermeture (sauf circonstances exceptionnelles).

LES 10 COMMANDEMENTS DE L'EXPOSANT

-La joie tu auras ce jour là au Vide Grenier à Pirey.
-Calme et sourire montreras même en cas de désagrément.
-En respectant ton emplacement ton voisin tu respecteras.
-Sans cesse sous la pluie tu t'appliqueras à voir le bon côté de cette journée.
-L'impatience à la buvette et au stand restauration tu banniras.
-Plainte et critique tu auras pour améliorer l'organisation.
-Aux nombreux visiteurs tu réserveras un accueil bienveillant.
-Bonnes affaires tu effectueras.
-Respect de l'environnement tu auras en libérant ton emplacement.

-L'année prochaine tu reviendras.